



CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 10 AVRIL 2019

Délibération
DI/TC

**2019 - 56. AVENANT A LA CONVENTION
ENTRE LA VILLE ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINTES (CDA)
« AMENAGEMENT, ENTRETIEN ET MISE EN ACCESSIBILITE DES ARRETS DE BUS DU RESEAU
URBAIN DE TRANSPORT SUR LA VILLE DE SAINTES
DESIGNATION D'UN MAITRE D'OUVRAGE UNIQUE »**

Président de séance : Monsieur Jean-Philippe MACHON

Etaient présents : 30

Jean-Philippe MACHON, Jean-Pierre ROUDIER, Nelly VEILLET, Françoise BLEYNIE, Liliane ARNAUD, Marcel GINOUX, Céline VIOLLET, Dominique ARNAUD, Gérard DESRENTE, Dominique DEREN, Jacques LOUBIERE, Jean ENGELKING, Christian SCHMITT, Christian BERTHELOT, Annie TENDRON, Marylise MOREAU, Philippe CREACHCADEC, Marie-Line CHEMINADE, Bruno DRAPRON, Nicolas GAZEAU, Caroline AUDOUIN, Mélissa TROUVE, Aziz BACHOUR, Brigitte BERTRAND, François EHLINGER, Philippe CALLAUD, Laurence HENRY, Renée BENCHIMOL-LAURIBE, Josette GROLEAU, Serge MAUPOUET.

Excusés ayant donné pouvoir : 4

Frédéric NEVEU à Céline VIOLLET, Danièle COMBY à Jean-Philippe MACHON, Claire CHATELAIS à Liliane ARNAUD, Erol URAL à Nicolas GAZEAU.

Absente excusée : 1

Brigitte FAVREAU.

Secrétaire de séance : Brigitte BERTRAND.

Date de la convocation : 3 avril 2019

Date d'affichage : 24 AVR. 2019



Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2121-29,

Vu la délibération n 29 du conseil municipal du 19 juin 2015 relative à la validation du Schéma directeur d'accessibilité – Agenda d'accessibilité programmée (SD'AP) »,

Vu la Convention entre la Ville et la Communauté d'Agglomération de Saintes - Aménagement, entretien et mise en accessibilité des arrêts de bus du réseau urbain de transport sur la Ville de Saintes désignation d'un maître d'ouvrage unique, signée le 21 août 2015,



Vu la délibération n°2018-273 du conseil communautaire de la CDA du 20 décembre 2018 relative à la Prorogation du Schéma Directeur d'Accessibilité – Agenda d'accessibilité Programmé (Sd'AP),

Considérant que pendant 4 ans (2015, 2016, 2017, 2018), les services de la CDA et de la Ville de Saintes ont œuvré à la réalisation de ce schéma,

Considérant que l'aménagement de l'ensemble des points d'arrêts prioritaires n'a pu être finalisé à la fin 2018 pour les raisons suivantes :

- Certains arrêts n'ont pas pu être réalisés car faisant partie de programme de voirie prévus soit par la Ville de Saintes (cours Genêt), soit par la Communauté d'agglomération (zone communautaire de l'Ormeau de pied). Il n'était pas raisonnable d'aménager ces points d'arrêt alors qu'un programme de voirie était prévu,
- En juillet 2018, un nouveau contrat de concession de service public a été signé, ce qui a entraîné une refonte du réseau, supprimant certains arrêts mais en ajoutant d'autres non prévus initialement,
- Enfin, certains arrêts ont nécessité un temps d'étude plus important que prévu et n'ont pas permis de réaliser la programmation envisagée.

Considérant qu'au vu de ces éléments, la CDA a obtenu une prorogation du délai de réalisation du Sd'AP pour une durée de 2 ans (2019-2020) comme suit :

- ✓ En 2019, 20 points d'arrêt sont prévus d'être aménagés pour un montant des travaux estimé à 170 000 € T.T.C.



Nom arrêt	Remarques
Bassompierre	<i>Décalage du calendrier de réalisation dû à des études plus complexes et plus longues pour le programme 2017/2018.</i>
Banque de France	
Coteaux (1 point d'arrêt)	
Cours Genêt 2 Anciennement "Parc Atlantique".	<i>Arrêts inscrits dans le programme de voirie de la ville dans le cadre du réaménagement du cours Genêt prévu en 2019.</i>
Enclouse	
Gare Routière	<i>Aménagement reporté en 2019 en raison des réflexions menées sur la réalisation d'un PEM.</i>
Abbaye	<i>Arrêt inscrit dans le programme de voirie de la ville dans le cadre du réaménagement de la rue Gautier prévu en 2019</i>
Champagne Anciennement "Champagne Saint Georges"	<i>Décalage du calendrier de réalisation dû à des études plus complexes et plus longues pour le programme 2017/2018.</i>
CFA Anciennement "Ormeau de Pieds" (1 point d'arrêt)	<i>Arrêts inscrits dans le programme de voirie de la CDA dans le cadre du réaménagement des voies de la ZAE de L'Ormeau de Pied prévu en 2019/2020.</i>
Côte de beauté (1 point d'arrêt)	
Clos fleuri	
Chemin Ferré (1 point d'arrêt)	

- ✓ En 2020, 9 points d'arrêt sont prévus d'être aménagés pour un montant de travaux estimé à 100 000 € T.T.C.

Nom arrêt	Remarques
Lycée Bellevue	<i>Décalage du calendrier de réalisation dû à des études plus complexes et plus longues pour le programme 2017/2018.</i>
Lycée Palissy (1 point d'arrêt)	
Collège Quinet	
Théâtre	<i>Décalage du calendrier de réalisation dû à des études plus complexes et plus longues pour le programme 2017/2018.</i>
Gasconne (1 point d'arrêt)	<i>Arrêt non prioritaire</i>
Saint Maurice (1 point d'arrêt)	<i>Arrêt non prioritaire</i>



Considérant le vote au budget 2019 des crédits de dépenses et de recettes liés à la poursuite du programme de mise en accessibilité (170 000 euros en dépenses et 85 000 euros en recettes),

Considérant que la durée de la convention du 21 août 2015 entre la Ville et la CDA doit se poursuivre jusqu'à la fin de la mise en œuvre du Sd'AP (cf : article 5 de ladite convention),

Après consultation de la Commission « Gérer » du jeudi 28 mars 2019,

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer :

- sur l'approbation de l'avenant à la convention entre la ville et la Communauté d'Agglomération de Saintes « aménagement, entretien et mise en accessibilité des arrêts de bus du réseau urbain de transport sur la ville de saintes - Désignation d'un maître d'ouvrage unique »,
- sur l'autorisation donnée au Maire, ou à son représentant de signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité cette proposition.

Pour l'adoption : 34

Contre l'adoption : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Les conclusions du rapport,
mises aux voix, sont adoptées.
Pour extrait conforme,
Le Maire,

2019-04-24 14:00

REÇU

24 AVR. 2019

Sous-Préfecture
de SAINTES



Jean-Philippe MACHON

En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation par courrier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**AVENANT N° 1 A LA CONVENTION ENTRE LA VILLE DE SAINTES ET
LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINTES**

**AMENAGEMENT, ENTRETIEN ET MISE EN ACCESSIBILITE DES ARRETS DE BUS DU RESEAU URBAIN
DE TRANSPORT SUR LA VILLE DE SAINTES – DESIGNATION D'UN MAÎTRE D'OUVRAGE UNIQUE**

ENTRE LES SOUSSIGNES

LA VILLE DE SAINTES, représentée par Monsieur le Maire, dûment habilité par la délibération n° 2019 -
du Conseil Municipal du 10 avril 2019, déposée à la Sous-Préfecture de Saintes le

Ci-après désignée, « LA VILLE »

ET

LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINTES, représentée par son Vice-Président, Monsieur Frédéric NEVEU, autorisé par délibération n° 2018-273 du Conseil Communautaire en date du 20 décembre 2018, déposée à la Sous-Préfecture de Saintes le

Ci-après désignée, « LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION »

PREAMBULE

La CDA et la Ville de Saintes se sont engagés en 2015 par voie de convention à réaliser la mise en accessibilité des 128 arrêts de bus dits prioritaires de la Ville d'ici la fin 2018 (obligation réglementaire).

Pour les raisons précisées dans la délibération Ville citée précédemment, la totalité n'a pas pu être réalisée (environ 80% réalisé à la fin 2018).

La CDA ayant obtenu une prorogation de délai de deux ans (2019-2020), la Ville doit actée par voie d'avenant la prolongation du financement sur les exercices 2019 et 2020.

OBJET DE L'AVENANT

L'avenant porte seulement sur l'article 2.2.1 « Engagements des parties sur un programme d'investissement » dans lequel le programme pluriannuel d'investissement ne porte plus sur une période de 3 ans mais de 5 ans suite à la prorogation du délai du Sd'AP de deux ans (2019-2020)

Fait à Saintes, en un (1) exemplaire, le

POUR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

Pour le Président et par délégation
Frédéric NEVEU
Vice-Président, chargé des transports
Et de la mobilité

POUR LA VILLE DE SAINTES

Le Maire,
Jean-Philippe MACHON

REÇU
24 AVR. 2019
Sous-Préfecture
de SAINTES

PREAMBULE

La Communauté d'agglomération de Saintes a transmis son projet de Schéma directeur agenda d'accessibilité programmée en Préfecture au mois de septembre 2015. Depuis ce jour, la Communauté d'agglomération et les différentes parties prenantes ont œuvré pour la mise en œuvre des éléments de programmation sur lesquels elles s'étaient engagées.

L'objet de ce document est double :

- Répondre à l'obligation réglementaire définie à l'article R-1112-22 du code des transports qui impose aux autorités organisatrices des transports qui ont élaboré un Sd'AP, de transmettre au Préfet, à l'issue de la période de 3 ans, un bilan des actions réalisées dans le cadre de la mise en accessibilité.
- Proposer une actualisation du Schéma directeur agenda d'accessibilité programmée et définir les nouveaux engagements des parties prenantes dans le cadre d'une demande de prorogation des délais d'exécution du Sd'AP.

I. RAPPEL DE LA PROGRAMMATION et BILAN DES REALISATIONS

1. Travaux d'infrastructure sur les arrêts de bus

a) Programmation initiale

151 points d'arrêts sont concernés par les trois lignes régulières du réseau urbain.

Sur ces 151 points d'arrêt, 138 ont été définis comme étant des arrêts prioritaires au sens de l'article D-1112-12 du code des transports. Pour rappel, le chef de file est la Communauté d'Agglomération de Saintes.

Le programme d'aménagement de ces arrêts prioritaires était le suivant :

- En 2015 : aménagement de 24 points d'arrêt des 3 lignes urbaines,
- En 2016 : aménagement de 36 points d'arrêt des 3 lignes urbaines,
- En 2017 : aménagement de 44 points d'arrêt des 3 lignes urbaines et 10 points d'arrêt TAD,
- En 2018 : aménagement de 34 points d'arrêt des 3 lignes urbaines et 10 points d'arrêt TAD,

b) Travaux réalisés sur les 3 lignes urbaines de Saintes

- ✓ Pour l'année 2015, le Sd'AP prévoyait l'aménagement de 24 points d'arrêt, soit 12 arrêts :

Nom arrêt	Remarques	Nom arrêt	Remarques
Bellevue		Centre de secours	
Ste Eustelle		Tombouctou	
PH Simon		Aquarelle	
Gendarmerie		Fenêtre	
Reverseaux		Massiou	
La Poste	Reporté à 2016 pour difficulté technique.	Pasteur	Reporté à 2016 pour raison technique.

En 2015, 24 points d'arrêt ont été aménagés sur la commune de Saintes.

Nom arrêt	Remarques	Nom arrêt	Remarques
Bellevue		Tombouctou	
Ste Eustelle		Aquarelle	
PH Simon		Fenêtre	
Gendarmerie		Massiou	
Reverseau		Gide	Prévu initialement en 2017
Centre de secours		Hôpital	Prévu initialement en 2016

Le montant global des travaux engagés en 2015 s'est élevé à 73 616 € TTC.

✓ Pour l'année 2016, le Sd'AP prévoyait l'aménagement de 36 points d'arrêt, soit 18 arrêts,

Nom arrêt	Remarques	Nom arrêt	Remarques
Hôpital	Fait en 2015	Maison de retraite	
Jardin public		G. Bouvard	
Gare SNCF	Reporté / programme aménagement PEM Gare.	C. Debussy	
Nivelles		Foyer Soleil	
A d'Aubigné		Vélodrome	Reporté à 2017 / aménagement de l'Esplanade du lycée Bellevue (Ville de Saintes).
J. Dufaure		Rabannières	
Malakoff		S. Allende	
P Doumer		Pôle emploi	
Conseil Général		Parc Atlantique	Reporté à 2018 puis 2019 / programme aménagement du cours Ganêt (Ville de Saintes).

En 2016, 34 points d'arrêt ont été aménagés sur la commune de Saintes et 2 points d'arrêt l'ont été sur la commune de Saint Georges des Coteaux.

Nom arrêt	Remarques	Nom arrêt	Remarques
Pasteur	Initialement prévue en 2015	Arènes	Anciennement "Maison de retraite"
Jardin public		Bouvard	
La Poste	Initialement prévue en 2015	Debussy	
Nivelles		Foyer Soleil	
Collège Agrippa	Anciennement "A. d'Aubigné"	Rabanières	
Dufaure		Allende	
Malakoff		ZAC	Initialement prévu en 2017 mais fait en 2016 / programme ville de Saintes
P Doumer		Recouvrance	Initialement prévu en 2017 mais fait en 2016 / programme ville de Saintes
Département	Anciennement "Conseil Général"	Pôle emploi	

Le montant global des travaux engagés en 2016 s'est élevé à 127 792 € TTC.

✓ Pour l'année 2017, le Sd'AP prévoyait l'aménagement de 44 points d'arrêt,

Nom arrêt	Remarques	Nom arrêt	Remarques
Parc Atlantique		Saint Sorlin Village (1 point d'arrêt)	
L'Enclouse	Reporté à 2018 puis 2019 / programme aménagement du cours Genêt (Ville de Saintes).	Port Larouselle	Engagé en 2017, fait en 2018
Jardin de Saintes	Arrêt supprimé en 2018	Bois d'Amour	Engagé en 2017, fait en 2018
Richelieu		J Monnet	
Institution Notre Dame	Engagé en 2017, fait en 2018	Le Vallon	
P Loti		La Récluse	
Y Chevalier		Cité St Georges	
MSA	Engagé en 2017, fait en 2018	Séminaire	
C. Commercial (1 point d'arrêt)	Reporté à 2018 pour raisons techniques	Carrières	
Gide		ZAC	
Gautier		Recouvrance	
Abbaye	Reporté à 2018 puis 2019 / programme aménagement de la rue Gautier (Ville de Saintes).		

En 2017, 24 points d'arrêt ont été aménagés sur la commune de Saintes. 8 points d'arrêts ont été engagés sur des crédits 2017 mais la fin de réalisation s'est faite en 2018. 4 points ont été reportés pour permettre la mise en accessibilité se fasse en coordination avec la programmation voirie de la ville (réhabilitation du cours Genêt). Le point d'arrêt Centre commercial a été reporté pour raison technique (convention avec le propriétaire du centre commercial).

Nom arrêt	Remarques	Nom arrêt	Remarques
Parc Atlantique	Arrêt supprimé en 2018 Transformé en TAD	Séminaire	Arrêt supprimé en 2018 Transformé en TAD
Carrières	Arrêt supprimé en 2018 Transformé en TAD	Cité Saint Georges	Arrêt supprimé en 2018 Transformé en TAD
Vélodrome	Initialement prévu en 2016	Richelieu	
Gautier		Loti	
Monnet		Stade	Anciennement "Y. Chevalier"
Vallon		Saint Sorlin (1 point d'arrêt)	
Récluse (1 point d'arrêt)			

Le montant global des travaux engagés en 2017 s'est élevé à 144 357 € TTC.

✓ Pour l'année 2018, le Sd'AP prévoyait l'aménagement de 34 points d'arrêt,

Nom arrêt	Remarques	Nom arrêt	Remarques
Clos fleuri	Reporté/Programme de travaux de voirie dans la zone communautaire (CDA)	Banque de France	Reporté pour raison de planning.
Côte de beauté (1 point d'arrêt)	Reporté/Programme de travaux de voirie dans la zone communautaire (CDA)	Gare Routière	Reporté pour raison de planning.
Chemin Ferré (1 point d'arrêt)	Reporté/Programme de travaux de voirie dans la zone communautaire (CDA)	Gare SNCF (1 point d'arrêt)	
Ormeau de pied (1 point d'arrêt)	Reporté/Programme de travaux de voirie dans la zone communautaire (CDA)	La Grève	
G. Fort (1 point d'arrêt)	Arrêt supprimé	R. Cupé	
Denfert Rochereau (1 point d'arrêt)	Arrêt supprimé	Lycée Bellevue	
Bassompierre		Lycée Palissy (1 point d'arrêt)	
Sainte Claire		Collège Quinet	
Pérat		Champagne Saint Georges	
Ecole Lemercier	Arrêt supprimé	Les Coteaux (1 point d'arrêt)	
Théâtre			

En 2018, 31 points d'arrêt auront été aménagés sur la commune de Saintes.

Nom arrêt	Remarques	Nom arrêt	Remarques
M.S.A		Notre Dame	Anciennement "Institution Notre Dame"
Bois d'Amour		Port Larousselle	Arrêt supprimé en 2018 Transformé en TAD
Cupé		Santones	Nouvel arrêt
Grève		Cimetière	Nouvel arrêt
Cours Genêt 1	Nouvel arrêt	Guyarderie	Nouvel arrêt
Hôtels	Nouvel arrêt	Brûlerie (1 point d'arrêt)	Anciennement "C. Commercial"
Sainte Claire		Gare SNCF	
Olympia	Nouvel arrêt	Pérat	

Le montant global des travaux engagés en 2018 s'élèveront à environ 127 000 € TTC.

Comme prévu au Sd'AP, les montants engagés pour la réalisation de ces travaux ont été assumés pour 50% par le gestionnaire de la voirie qui est la commune de Saintes et pour 50 % par la Communauté d'agglomération de Saintes, autorité organisatrice du transport.

c) Bilan

En 2015, lors du dépôt du Sd'AP, le réseau urbain, composé de trois lignes, comptait 151 points d'arrêts dont 138 ont été définis comme étant prioritaires.

Au 1^{er} octobre 2018, le réseau de transport urbain a évolué. Les trois lignes qui le composent et notamment la ligne C ont été adaptées en fonction des usages. Cette évolution s'est traduite par la suppression de 13 arrêts existants et la création de 6 nouveaux arrêts (Cf. plans des lignes avant et après Octobre 2018 en annexes).

Le réseau urbain de Saintes compte désormais 130 points d'arrêts ; sur les 13 points d'arrêt non prioritaires en 2015, seuls 2 points d'arrêt ont été maintenus sur les nouvelles lignes. Il s'agit des arrêts "Gascogne" et "Saint Maurice".

Au 1^{er} octobre 2018, 91 des 128 points d'arrêt prioritaires du réseau urbain de Saintes ont été rendus accessibles.

Par ailleurs, 10 points d'arrêt seront aménagés avant la fin de l'année 2018. Ainsi, au 1^{er} janvier 2019, 101 points d'arrêt sur 128 points d'arrêt prioritaires seront accessibles, soit environ 80 %.

Détail par ligne du pourcentage de points d'arrêt accessibles au 1^{er} janvier 2019:

Ligne A : 78 %

Ligne B : 100 %

Ligne C : 80 %

Programme de mise en accessibilité des arrêts de bus de la Ville de Saintes

TABLEAU RECAPITULATIF DU PLAN DE FINANCEMENT A FIN 2018

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Totaux	Part CDA	Part Ville
Programmation initiale									
Cout (HT)	170 887 €	338 384 €	388 746 €	359 768 €			1 257 785 €	628 893 €	628 893 €
Nbre de points d'arrêts	24	36	44	34			138		
Programmation à fin 2018									
Cout (HT)	61 347 €	106 493 €	120 298 €	105 833 €	141 667 €	80 000 €	615 637 €	307 819 €	307 819 €
Nbre de points d'arrêts	24	34	24	31	20	9	142		

en bleu = couts prévisionnels

en vert = couts réels

Programme de mise en accessibilités des arrêts de bus Ville / CDA

Plan des derniers arrêts à réaliser en 2019-2020

